

36^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 20 mars 2018 à 19h30

À la Halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : Mme Yvonne LUCCHINA, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants :
Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat et M. Gérard Ruch.

M. Raphaël Messerli, Chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 09 du 7 mars 2018, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a le plaisir d'ouvrir la séance à la halle polyvalente de Glovelier en ce premier jour du printemps. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, les représentants de la presse et le public.

Mme Lucchina donne connaissance de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. David Schneider (HSA) est excusé et remplacé par M. Patrick Müller.
M. David Allemann (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger.
M. Grégory Gunzinger (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Olivier Früh.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme la Présidente communique qu'elle a participé à l'assemblée générale du FUnB Orchestra le samedi 3 mars 2018

Mme Géraldine Beuchat a représenté le Conseil communal et le Conseil général à l'assemblée générale de la FSG Bassecourt le vendredi 9 mars 2018.

M. le Maire annonce le départ en retraite anticipée de notre voyer Pierre-André Guerdat. Pour le remplacer, une annonce a été mise sur le site internet et a paru dans le Quotidien Jurassien de samedi dernier 17 mars 2018.

M. le Maire annonce le départ de Mme Joëlle Comte, préposée AVS, qui quitte la Commune au 31 mai 2018. Pour la remplacer, le Conseil communal a nommé Mme Céline Montavon, actuellement employée au Service financier.

M. le Maire informe que des exemplaires des règlements d'organisation et d'administration et celui du Conseil général sont à disposition à l'entrée de la salle.

4. Questions orales

M. Christophe Terrier (PS-Verts) a vu dans la presse de février que le Gouvernement jurassien a mis en consultation sa politique cantonale des pâturages boisés. Ces paysages sont emblématiques de notre Canton, on pense notamment aux pâturages boisés du district des Franches-Montagnes. Mais contre attente, les Franches-Montagnes n'ont pas l'exclusivité de ce type de paysage. Les pâturages boisés sont à la merci des fluctuations de l'économie et des politiques sectorielles du secteur primaire, des pressions du tourisme ou encore de l'évolution du climat. Les arbres âgés disparaissent d'un côté sans jeunes arbres pour les remplacer, tandis que d'autres secteurs sont envahis par les jeunes arbres alors qu'il faudrait favoriser des herbages. Au final, ce phénomène pourrait se traduire par la perte de ce patrimoine unique et par une banalisation du paysage. C'est pour cette raison que le Canton propose de modifier sa politique envers ces paysages. Est-ce que le Conseil communal peut nous indiquer quelles sont ou seront les principales remarques qu'il formulera au travers de la consultation ? Et si cette politique venait à être mise en œuvre telle quelle, quelles ressources communales, financières, ou humaines, faudrait-il y allouer ?

M. Raoul Jaeggi répond qu'en l'état, la commune n'a pas encore examiné cette consultation et n'a pas d'avis. Effectivement, M. Jaeggi pense qu'il n'y a pas que les Franches-Montagnes. M. Jaeggi soumettra la question à la commission et au Conseil communal et reviendra apporter une réponse dans une prochaine séance.

M. Christophe Terrier (PS-Verts) est satisfait.

M. Kevin Challet (PS-Verts) indique qu'aujourd'hui, le noctambus Jura dessert 3 localités de Haute-Sorne : Glovelier, Bassecourt et Courfayve. Soulce et Undervelier ne figurent pas sur le réseau noctambus de notre canton. Notre commune contribue actuellement par un financement naturel par habitant pour la desserte de nos 3 localités. L'objectif de l'association est que l'ensemble des communes jurassiennes soient desservies par le noctambus. Selon le président du noctambus Jura, une offre a déjà été réfléchi pour la ligne Soulce-Undervelier. Elle coûterait entre Fr. 20'000,- et Fr. 25'000,- par année. Dans d'autres communes, plusieurs formules ont déjà été envisagées, telles que former une commission spéciale "noctambus" afin de trouver des ressources financières ou opter pour une organisation villageoise en collaboration avec l'administration communale pour la desserte des petites localités qui permettrait de limiter certains coûts. M. Challet pose les questions suivantes :

- Depuis la fusion, la commune de Haute-Sorne s'est-elle approchée de noctambus Jura afin d'envisager cette ligne Soulce-Undervelier ?
- Quelle formule le Conseil communal pourrait opter afin de répondre au besoin de nos deux localités ?
- La Commune serait-elle favorable de financer une partie du montant annuel ?

M. Frédéric Juillerat rappelle que le Noctambus est financé par les communes. Une ligne Glovelier – Soulce a été étudiée avec un bus de 9 places. M. Juillerat reviendra sur cette question.

M. Kevin Challet (PS-Verts) est satisfait.

Mme Nicole Lachat (PCSI+RC) relève que l'enquête ouverte concernant les subventions subtilisées par CarPostal a fortement choqué et indigné la population. Le canton a déjà réagi. Elle demande si la Commune compte-t-elle également déposer plainte contre cette entreprise, afin de pouvoir bénéficier du remboursement promis, ou d'autres démarches sont-elles prévues ?

M. Frédéric Juillerat est aussi choqué par ces subventions indûment touchées. On ne pourra invoquer la prescription. Ni le canton, ni la commune ne doivent porter plainte. Nous avons contribué pour un montant de Fr. 149'000,- pour 2010 à CarPostal.

Mme Nicole Lachat (PCSI+RC) est satisfaite.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) relève que d'après l'arrêté du Tribunal fédéral, les sorties scolaires comme les camps de ski doivent être gratuites, donc les parents ne devraient pas verser de participation financière. Lors du dernier Parlement, le Ministre en charge a répondu de manière brève, cela ne change rien pour le Jura. Admettons que des parents de Haute-Sorne refusent à participer financièrement lors d'une sortie scolaire de leurs enfants, comment réagirait-on à la Commune ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que l'organisation des camps de ski ou autres activités dans le Jura revient au bon vouloir des différents établissements scolaires. Ils sont donc pour l'instant facultatifs. L'arrêté fédéral se réfère notamment au canton de Thurgovie et aux cantons qui inscrivent les camps de ski dans l'enseignement obligatoire.

Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans les écoles jurassiennes où les camps de ski ou camps verts et certaines activités sont facultatifs et pour lesquels une participation des parents est demandée. Le Service de l'enseignement dit *qu'il n'y a pas d'incidence pour l'instant sur le canton dans un communiqué*. Le Service de l'enseignement (SEN) relève donc que *« cet arrêt ne signe pas l'arrêt de mort des camps de ski, mais ouvre la porte à une réflexion. Nous n'allons pas nous précipiter dans ce dossier, mais nous avons pris note de cet arrêt et nous allons désormais discuter entre les différents cantons pour voir la suite à donner à ce dossier »*, précise le SEN.

La Commission d'Ecole et la Direction du Cercle restent très attentives à l'évolution des directives du département de la Formation et ne va pas se positionner définitivement tant que le SEN n'a pas donné d'application ou de directives pour les écoles. C'est donc effectivement un dossier à suivre qui devra être repris aussi par les communes et les écoles.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est satisfait.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) indique qu'en ce début d'année, une nouvelle entreprise s'est installée dans l'espace industrielle de Bassecourt. Cette usine se situe en bordure du ruisseau le Tabeillon et juste de l'autre côté de ce ruisseau se trouvent les cinq immeubles de la rue des Longs Champs et de la rue des Fougères. Un éclairage LED très puissant qui fonctionne toute la nuit a été installé tout autour du bâtiment sans doute pour des raisons de sécurité. Cependant, la pollution lumineuse et les désagréments qu'elle engendre pour les habitants du secteur sont importants et méritent d'être pris en compte.

Les habitants des maisons situées le long de la Route de la Transjurane à la sortie du village de Glovelier et ceux occupant les appartements de l'immeuble et de certaines maisons situés autour d'une grande entreprise récemment implantée dans la ZAM.

Le groupe socialiste et Verts pose les questions suivantes :

- Existe-t-il un règlement concernant l'éclairage des bâtiments dans ces zones d'activités industrielles proches de quartiers résidentiels ?
- Si non, ne serait-il pas judicieux d'en créer un ?
- Si tel n'est pas le cas, est-il envisageable de discuter avec ces entreprises afin qu'elles mettent en place un éclairage automatique réagissant au mouvement dans la zone de sécurité ?

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, répond que par rapport à la question, les cas sont différents. Pour l'usine à Bassecourt, l'éclairage LED claire du haut vers le bas, contre les places de parking, ceci pour des questions de sécurité. Il s'agit également d'une volonté et d'une exigence des assurances. Pour Glovelier, il n'y a pas d'éclairage à l'extérieur. Ils ont fait beaucoup de tests. La production débutera à 5h pour se terminer vers 21h. Les responsables ont répondu que la santé des collaborateurs passe avant toute chose. Il n'existe pas de réglementation. M. le Maire a pris contact avec les deux directeurs de ces entreprises qui sont disposés à discuter. M. le Maire va contrôler l'éclairage la nuit.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) est satisfaite.

M. Julien Meier (PDC) a appris l'arrêt des travaux à l'école primaire à Bassecourt. Il demande des explications.

Mme Rose-Marie Allemann répond par l'affirmative. Pour les travaux de peinture, les artisans qui ne sont pas d'accord avec les adjudications ont la possibilité de faire recours. Le Conseil communal attend l'avis du tribunal administratif.

M. Julien Meier (PDC) est satisfait.

5. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 873'000,- nécessaire à la réalisation, en synergie avec les travaux CFF, des réseaux souterrains sous les voies CFF, de la mise en conformité de l'éclairage et des mesures de sécurisation du quartier Sud de la gare de Bassecourt (message n° 109 du 19 février 2018 du Conseil communal au Conseil général).

Mme Yvonne Lucchina donne la parole à M. Frédéric Juillerat, conseiller communal responsable des travaux publics. M. Juillerat donne quelques informations.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Frédéric Juillerat présente le projet, puis il passe la parole à M. Vincent Seuret, représentant le Bureau Buchs et Plumey, M. Seuret donne des explications détaillées sur le projet à l'aide d'un powerpoint. Le crédit comprend les travaux suivants :

- la réalisation des réseaux souterrains sous les voies CFF.
- la mise en conformité de l'éclairage.
- les mesures de sécurité du quartier Sud de la gare.

Les CFF réalisent également des travaux importants au sein de la gare de Bassecourt :

- création d'une deuxième voie en gare (croisement des trains en station).
- création d'un nouveau passage sous-voies pour les piétons.
- réaménagement de la partie Est de la rue Dos chez Mérat, ainsi que du carrefour avec la RC.

La Commune de Haute-Sorne souhaite profiter des synergies possibles entre les travaux CFF en cours et les travaux communaux dans ce secteur qui peuvent être réalisés simultanément à moindres coûts. Les travaux CFF modifient passablement les circulations piétonne et automobile au sein du quartier Sud de la gare. Un collectif d'habitants inquiets pour la sécurité de leurs enfants s'est adressé à la Commune pour qu'elle mandate une étude de sécurisation piétonne du quartier Sud de la gare. L'étude de sécurisation a fait l'objet d'une démarche participative avec le collectif d'habitants, les autorités communales et le bureau d'ingénieurs. Le résultat est un concept de sécurisation piétonne qui est le fruit d'un consensus entre les différents acteurs. M. Seuret présente les plans du projet.

Comme mesures de sécurisation du quartier Sud de la gare, il est prévu la création d'une bande piétonne longitudinale sécurisante d'une largeur d'au moins 1,50 m, ponctuellement protégée par des bornes flexibles (tous les 25 m). La création d'un trottoir abaissé reliant le nouveau passage sous-voie au nouveau quai CFF. L'éclairage de la partie Est de la rue Dos chez Mérat est assaini dans le cadre du projet CFF. Le crédit prévoit la continuité de cette mise en conformité de l'éclairage sur la partie Ouest de la rue Dos chez Mérat, la rue de l'Eglise et la place Denner.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Allimann communique que le groupe PDC acceptera le crédit et est conscient qu'il faut faire les travaux, afin de bénéficier d'un avantage financier. Un souci, le projet va engendrer un problème d'étranglement de la circulation. Il semblerait souhaitable d'élargir la route. Des balises en plastique seront posées, mais elles sont souvent remplacées. Il demande ce qu'il en est du coût ?

M. Vincent Seuret répond que toutes les réflexions liées à la circulation ont été discutées et il est conscient de l'étranglement de la circulation. Les propriétaires ont été rencontrés concernant l'emprise du terrain sur la voie publique. Il n'a pas été envisagé d'élargir la route. L'objectif est de créer un élément modérateur. Les bornes ne sont pas rigides, mais flexibles. M. Seuret ne connaît pas le coût des bornes.

M. Blaise Schüll relève que le PCSI a pris connaissance de cet important projet, qui permet aussi de sécuriser le secteur. Il demande pourquoi maintenir les places de parc à Dos chez Mérat ? Le groupe PCSI soutient le projet.

M. Frédéric Juillerat répond qu'il est prévu une modération de trafic et on manque de places de parcs.

Mme Céline Grellier demande la procédure pour les appels d'offres ?

M. Vincent Seuret précise que la procédure n'est pas encore lancée. Cela sera sur invitation ou procédure ouverte, nous avons des délais à respecter.

M. Vincent Voyame demande quelle signalisation sera mise en place ?

M. Vincent Seuret répond que nous interdisons la circulation aux camions et l'idée est de modérer le trafic au maximum.

Passé au vote, le crédit de Fr. 873'000,- nécessaire à la réalisation, en synergie avec les travaux CFF, des réseaux souterrains sous les voies CFF, de la mise en conformité de l'éclairage et des mesures de sécurisation du quartier Sud de la gare de Bassecourt, est accepté à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 146'500,- TTC nécessaire au remplacement du camion Reform par une machine multifonction de type chargeuse à pneus (message n° 110 du 19 février 2018 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Frédéric Juillerat, conseiller communal responsable des travaux publics, donne les explications nécessaires par rapport au message. Depuis l'entrée en souveraineté de notre commune fusionnée, la voirie est équipée du camion Reform Muli 860 acquis par Bassecourt en 2003. Aujourd'hui, ce véhicule entre dans sa 15^{ème} année. Des réparations conséquentes ont dû être réalisées en 2016 et 2017 notamment. Il accuse actuellement 5'500 heures au compteur. Des frais conséquents en entretien et autres potentielles réparations sont à prévoir à très court terme sur ce camion. Un véhicule similaire neuf revenant à plus de Fr. 200'000,-, une réflexion a été menée en vue de trouver une solution plus fonctionnelle et économiquement plus favorable. Le cahier des charges pour un futur engin dressé et les essais effectués, le choix final se porte sur la chargeuse à pneus télescopique Kramer KL35.8T ou 8095T. Bon nombre de travaux de manutention, chargements et autres entretiens de chemins seront réalisés avec ce nouveau véhicule. Ce crédit a été porté au budget d'investissement 2016. La charge annuelle totale se monte à Fr. 17'950,-.

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet et recommande d'accepter ce crédit de Fr. 146'500,-.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 146'500,- nécessaire au remplacement du camion Reform par une machine multifonction de type chargeuse à pneus est accepté à l'unanimité. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 110'000,- nécessaire à l'amélioration du réseau informatique de l'École primaire de Haute-Sorne (message n° 111 du 19 février 2018 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Yvonne Lucchina passe la parole à Mme Nicole Eggenschwiler, conseillère communale.

Le législatif est appelé à voter sur le message de l'amélioration des infrastructures informatiques du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne. Le message contient les éléments explicatifs et vous invite à une prise de décision ce soir. Je me permets de vous donner encore les éléments et l'historique qui nous conduit à devoir améliorer le réseau informatique, vétuste, à augmenter le débit internet, de loin très insuffisant à 4MB/s pour pouvoir fonctionner correctement dans tous nos bâtiments scolaires.

Ce dossier a commencé fin 2015 début 2016 en collaboration entre la CE et la commune. Le conseil communal a accordé l'étude d'un avant-projet qui a débouché sur plusieurs rencontres entre la Commission d'école et le conseil communal avec les responsables de l'informatique et de la téléphonie de notre commune et de notre école (6 octobre 2016, 3 juillet 2017 et 20 novembre 2017).

Un projet finalisé élaboré en collaboration avec le service cantonal de l'informatique, le centre MITIC interjurassien, avec récapitulation des coûts par sites scolaires, feuille de route et inventaire du parc informatique ont été finalisés fin septembre 2017, puis présenté par les responsables du projet devant le Conseil communal le 20 novembre dernier. La demande de subvention a été déposée conformément aux procédures, dans les délais, le 20.12.2017 avec le projet présenté ce soir.

En respect du décret réglant l'octroi de subventions scolaires et à son ordonnance, ce projet répond aux exigences, est reconnu, tel que présenté, aux besoins de l'école et au protocole stricte de MITIC. Le canton confirme également la reconnaissance de la clause de besoin et octroie l'autorisation d'anticipation de mise en chantier selon l'ordonnance RSJU 621. Il nous rappelle aussi les délais pour commuter les lignes sur le numérique avant le 30 juin prochain.

Concernant le coût, en toute transparence vous aurez remarqué que le tableau des coûts, annexé au message indique un montant légèrement plus élevé. En toute connaissance de cause, le conseil communal a décidé de maintenir un forfait total TVA comprise à Fr. 110'000.- tout en reconnaissant que cette information doit vous être donnée. Au vu des subventions prévues, du marché et de l'étude finale des coûts, il pense pouvoir être dans la marge de cette enveloppe et pourrait au cas d'espèce, justifier un dépassement éventuel très minime.

Aussi, il a admis au budget et sur la législature, un renouvellement échelonné du parc informatique dans le budget de fonctionnement annuel, donc inclus dans le budget 2018 adopté en décembre dernier.

L'adaptation des installations existantes du réseau et des infrastructures informatiques des 7 sites du cercle scolaires de Haute-Sorne est nécessaire et urgente au regard des moyens informatiques liés aux technologies et applications scolaires, administratives et pédagogiques qu'utilisent les cercles scolaires. La Commission d'école et sa direction appuie cette demande également pour le fonctionnement général de l'Ecole, la participation au cyber défi, le travail du secrétariat et de la direction et pour le bon fonctionnement du programme de gestion des données confidentielles des élèves, Ceci sur le réseau OpenNet 2 garantissant la connexion au système cantonal de gestion des Ecoles CLOEE 2.

Dans un courrier du département signé par le Ministre et adressé aux communes, il est relevé que tous les bâtiments scolaires sont concernés, et pas seulement ceux réservés à l'administration scolaire, Aussi le département invite les communes, si cela n'est pas encore réalisé, à coordonner ces changements avec la Direction du Cercle scolaire, afin de garantir les conditions de travail nécessaires aux activités pédagogiques et administratives de l'Ecole. Actuellement, seul le réseau OpenNet pour lequel un standard de 100Mbites de débit montant a été fixé est à même de répondre simultanément aux exigences fixées et aux règles restrictives d'accès à CLOEE.

Le dicastère des finances a préavisé favorablement ce projet dans sa séance du 6 mars dernier. Le dicastère des Ecoles a préavisé favorablement ce projet dans sa séance du 12 mars dernier tout en reconnaissant l'urgence et estimant que le montant du crédit, légèrement inférieur au devis estimé pourra se réaliser voire se justifier.

Pour toute question technique ou de compréhension M. Wisser est à disposition et répondra volontiers à toutes vos questions. Je vous remercie pour votre écoute et votre confiance, le conseil communal vous invite à accepter ce crédit.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) communique que le groupe PS-Verts a pris connaissance attentivement du message en faisant en particulier une réflexion plus large que le crédit qui nous est proposé.

Le groupe PS-Vert est convaincu de la nécessité d'engager un tel montant pour améliorer l'accès internet de l'école primaire. Une amélioration du débit d'accès s'avère urgente et indiscutable. Nous aimerions profiter de l'occasion qui nous est donnée pour soulever un point concernant l'informatique en général.

Le groupe PS-Vert est d'avis que nous devons tendre à une vision globale quant à l'infrastructure informatique de la commune. Que celle-ci soit au niveau des écoles (école primaire dont nous parlons ce soir ou de l'école secondaire pour laquelle une mise à jour complète du réseau informatique a été faite en 2016), de l'administration communale, la crèche, le service de la voirie et d'éventuels autres secteurs non mentionnés.

Toujours est-il qu'il nous paraît pertinent de faire une analyse globale et de définir les besoins des uns et des autres. Sur cette base, nous pourrions déterminer quels sont les investissements à déployer et fixer les priorités en fonction de l'enveloppe financière totale.

Ce message doit donner l'occasion de mettre en place un concept clair ainsi qu'une stratégie pour le domaine de l'informatique dont l'emprise est toujours plus forte dans les activités professionnelles.

L'administration communale s'est dotée récemment d'un poste de travail à 50% d'informaticien en gestion. Une de ses premières tâches consistera indubitablement à faire un état des lieux de toutes les installations informatiques et d'évaluer les actions d'amélioration à mener.

Le groupe PS - Verts va soutenir le crédit qui nous est présenté et espère également que leurs propos soient pris en compte pour le développement informatique de la commune.

Mme Nicole Eggenschwiler répond que le Conseil général a adopté en décembre dernier un crédit cadre pour la modification de l'aménagement des bureaux de l'administration à hauteur de Fr. 300'000.-. A ce stade, une première rencontre a eu lieu entre les chefs de services, le maire et le conseiller en charge pour définir et planifier ce nouvel aménagement interne des différents bureaux en tenant compte des besoins de raccordements téléphoniques et lignes ou prises internet supplémentaires, afin de voir quels sont les aménagements à faire. Une toute première rencontre a eu lieu vendredi dernier.

Il a été question de prendre connaissance des besoins aussi de la voirie et de voir quels sont les aménagements à faire notamment pour les logiciels très gourmands qu'utilisent les services communaux. Au fur et à mesure de l'avancement du projet du nouvel aménagement des bureaux, tout cela fera l'objet d'un développement global de l'informatique des différents domaines et services déployés sur notre commune de Haute-Sorne. M. Wisser est à disposition pour tout complément.

Mme Eggenschwiler termine en précisant que oui, il est pris note de développement global, mais on ne peut pas pour l'instant tout faire en même temps. On en prend note et acte. Pour en revenir au crédit, on ne peut pas attendre pour améliorer l'informatique à l'école.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) relève qu'il y a urgence et nécessité. Il pense que la proposition de M. Patrick Ballaman mérite d'être acceptée.

Mme Nicole Eggenschwiler informe que le Conseil communal prend acte de votre souhait d'une analyse globale.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) demande à ce que ce soit clair, nous voterons le crédit global de Fr. 110'000,-.

Passé au vote, le crédit de Fr. 110'000,- nécessaire à l'amélioration du réseau informatique de l'École primaire de Haute-Sorne est accepté à l'unanimité.

8. Nommer un membre de la commission de dicastère "Forêts, pâturages et affaires bourgeoises.
--

M. Jean-Marie Allimann propose, pour le groupe PDC, M. Pierre Voyame de Bassecourt.

M. Pierre Voyame est nommé à la commission de dicastère "Forêts, Pâturages et affaires bourgeoises" par applaudissements.

9. Nommer les commissions communales permanentes suivantes (7 membres) :

- a) **Commission d'estimation**
- b) **Commission des berges**
- c) **Commission de l'organisation de la journée des aînés**
- d) **Commission de vérification des comptes**
- e) **Commission des colonies de vacances**
- f) **Commission du Service électrique de Soulce**

Les représentants des groupes politiques proposent les personnes suivantes :

a) Commission d'estimation

PDC : Yves Beuchat, Bassecourt et Philippe Kammermann, Courfaivre
HSA : David Schneider, Bassecourt et Valérie Soltermann, Glovelier
PS : Abel Gelso, Courfaivre
PCSI : Eric Zuber, Bassecourt
UDC : Bruno Käslin, Undervelier

b) Commission des berges

PDC : Pascal Maître, Glovelier et Jean-Claude Schaller, Courfaivre
HSA : Dominique Allimann, Undervelier et Willy Habegger, Bassecourt
PS : Jeannine Prince, Bassecourt
PCSI : Bernard Maître, Bassecourt
UDC : Philippe Joliat, Courfaivre

c) Commission pour l'organisation de la journée des aînés

PDC : Mélanie Sautebin, Courfaivre
HSA : Danièle Christe Jaeggi, Bassecourt et Roxane Da Rocha, Bassecourt
PS : Yvonne Lucchina, Bassecourt
PCSI : Stéphanie Cattin, Bassecourt et Patricia Bürgi, Bassecourt
UDC : André Schaffter, Courfaivre

d) Commission de vérification des comptes

PDC : Gérald Steiner, Bassecourt et Didier Hulmann, Glovelier
HSA : Mara Sautebin, Courfaivre et Paul Jaeggi, Bassecourt
PS : Jean-Claude Prince, Bassecourt
PCSI : Pierre Lachat, Bassecourt
UDC : Paul-André Tendon, Bassecourt

e) Commission des colonies de vacances

PDC : Yvonne Hulmann, Glovelier et Audrey Meier, Undervelier
HSA : Céline Grellier, Courfaivre et Carline Schneider, Bassecourt
PS : Jeannine Prince, Bassecourt
PCSI : Fabrice Gelin, Bassecourt
UDC : Nicole Eicher, Courfaivre

f) Commission du Service électrique de Soulce

PDC : Pascal Cétin, 1964, Soulce et Pascal Crétin, 1960, Soulce
HSA : Denis Crelier, Soulce et Fabrice Carnal, Bassecourt
PS : André Irminger, Glovelier
PCSI : Jean-Claude Crétin, Soulce
UDC : Didier Morandelli, Soulce

Ces personnes sont élues dans les différentes commissions par applaudissements.

10. Nommer la commission communale spéciale sur l'Énergie (7 membres).

Les représentants des groupes politiques proposent les personnes suivantes :

PDC : Denis Jeannerat, Bassecourt et Jean Viatte, Glovelier
HSA : Alain Girardin, Glovelier et Julien Donzé, Courfaivre
PS : Bernhard Wipfli, Undervelier
PCSI : Vincent Voyame, Bassecourt
UDC : Markus Berchier, Soulce

Ces personnes sont élues à la commission spéciale sur l'énergie par applaudissements.

11. Nommer la commission de l'école primaire (8 membres). 2 représentants par village pour Bassecourt, Courfaivre et Glovelier, 1 représentant par village pour Soulce et Undervelier.

Mme Yvonne Lucchina rappelle l'article 45, alinéa 1 du règlement d'organisation et d'administration : "*La commission de l'école primaire est composée de 9 membres nommés par le Conseil général, dont 8 sont issus des anciennes communes (2 membres pour Bassecourt, Courfaivre et Glovelier, 1 membre pour Soulce et Undervelier). Le 9^{ème} membre est le Conseiller communal responsable du dicastère des écoles; il ne peut toutefois en assumer la présidence*". Mme la Présidente informe que d'entente avec les groupes politiques, elle va présenter les candidat-e-s.

Avant de passer au vote, M. Noël Pedreira (groupe HSA), souhaite faire une proposition. Il demande à réélire les quatre membres actuels de la commission d'école, qui souhaitent poursuivre leur activité et nommer quatre nouveaux membres.

La proposition de M. Pedreira est refusée à une majorité évidente.

M. Noël Pedreira, au nom du groupe HSA, demande le vote à bulletin secret. Plus de 5 personnes sont favorables.

M. Noël Pedreira remarque que la commission d'école primaire est formée de représentants issus des cinq villages, donc c'est une élection apolitique, mais il constate que la nomination est fortement politisée. Il se demande si la répartition politique doit être respectée ?

Le Conseil général passe au vote.

Bassecourt : 2 membres à nommer. Mme Yvonne Lucchina annonce les candidatures de MM. Blaise Schüll et Jean-Marie Allimann.

MM. Blaise Schüll et Jean-Marie Allimann sont élus tacitement.

Courfaivre : 2 membres à nommer. Mme Yvonne Lucchina présente trois candidatures : Mme Agnès Bertholet, Mme Stéphanie Froidevaux et Mme Jessica Chételat.

Vote :

Agnès Bertholet : 8 voix
Stéphanie Froidevaux 27 voix
Jessica Chételat 31 voix

Mmes Stéphanie Froidevaux et Jessica Chételat sont élues.

Glovelier : 2 membres à nommer. Mme Yvonne Lucchina présente quatre candidatures : M. Alain Girardin, Mme Elodie Chapuis, M. Kevin Challet et Mme Pascale Beuchat.

Vote :

Alain Girardin : 8 voix
Elodie Chapuis : 6 voix
Kevin Challet : 26 voix
Pascale Beuchat : 26 voix

M. Kevin Challet et Mme Pascale Beuchat sont élus.

Soulce : 1 membre à nommer. Mme Yvonne Lucchina annonce une candidature : M. Christophe Mertz. **M. Christophe Mertz** est élu tacitement.

Undervelier : 1 membre à nommer. Mme Yvonne Lucchina annonce une candidature : M. Julien Meier. **M. Julien Meier** est élu tacitement.

Mme la Présidente félicite les élus et demande aux responsables de groupe de faire parvenir les adresses mail des personnes élues dans les différentes commissions.

Le groupe HSA demande une interruption de séance de cinq minutes. Le Conseil général accepte.

A l'issue de l'interruption de séance, M. Noël Pedreira prend la parole et félicite les personnes élues. Il ajoute que le groupe HSA a joué le jeu et voté aussi d'autres personnes. Il relève que l'élection, qui devait être apolitique, est devenue politisée. Il sollicite le Conseil communal pour demander un avis de droit au canton concernant les articles du ROAC 40, al. 6 et 45, al. 1. M. Pedreira ne remet pas en cause les qualités des personnes élues et note que son groupe a été exclu.

12. Répondre à la question écrite n° 24, déposée par le groupe PDC le 21 novembre 2017 intitulée : "Des caméras pour assurer la sécurité autour de l'école primaire de Bassecourt ?"

Mme Véronique Meier (groupe PDC) n'étant plus membre du Conseil général, c'est M. Jean-Marie Allimann qui apporte la réponse du groupe PDC. M. Allimann est satisfait.

13. Répondre à la question écrite n° 25, déposée par le groupe PS le 12 décembre 2017, intitulée : "Enquête de l'État : quel résultat ?"

M. Patrick Ballaman (groupe PS+Verts) est satisfait.

14. Répondre à la question écrite n° 26, déposée par le groupe PCSI+RC le 12 décembre 2017, intitulée : "À propos de l'enquête de l'État dans la commune de Haute-Sorne".

Mme Nicole Lachat (groupe PCSI+RC) est satisfaite.

M. Noël Pedreira (groupe HSA) demande à ouvrir une discussion concernant ce point. Plus de 8 personnes sont favorables.

M. Noël Pedreira évoque le rapport final du Gouvernement, un peu comme la Bible, tout le monde en parle, mais peu de gens l'ont lu. Il se demande s'il faut en discuter encore longtemps. La réponse de l'exécutif communal a surpris, étonné et choqué le groupe HSA. Une réponse à charge et unilatérale, dirigée contre des personnes et un groupe. La réponse ne fait qu'attiser les tensions. Pour M. Noël Pedreira, la réponse est indigne d'élus au Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

15. Répondre à la question écrite n° 27, déposée par le groupe PCSI+RC le 12 décembre 2017, intitulée : "Des garanties pour les futurs travaux commandés par la commune de Haute-Sorne".

Mme Nicole Lachat (groupe PCSI+RC) est satisfaite.

Yvonne Lucchina donne connaissance d'une motion déposée par Mme Valérie Soltermann, pour le groupe Haute-Sorne Avenir, intitulée : "Formation des Conseillers communaux", ainsi que d'une question écrite déposée par Mme Sylvie Turinetti, pour le groupe UDC+AB, intitulée : "Sociétés Haute-Sorne".

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Yvonne Lucchina remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Yvonne Lucchina lève la séance à 22h00.

Bassecourt, le 20 mars 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire


Yvonne Lucchina


Gerald Kraft